



2010/2013

LES PROGRAMMES VERTS

DES SOCIÉTÉS D'AUTOROUTES

↳ DE L'ENGAGEMENT
À LA RÉALISATION

Sommaire

- 2 LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU
- 3 LA PROTECTION DES RIVERAINS CONTRE LE BRUIT
- 4 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- 5 L'ÉCO-RÉNOVATION DES AIRES
- 6 LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂
- 8 LES ENGAGEMENTS VERTS EN QUELQUES CHIFFRES (2010/2013)
- 9 ...ET DEMAIN

Préambule

Le système des concessions « à la française » est un outil puissant au service de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Il a permis depuis 50 ans de développer un réseau de près de 9 000 km d'autoroutes d'une qualité unanimement reconnue.

Il mobilise des moyens considérables investis au service de l'économie et de l'emploi, dans une période où le pays en a fortement besoin. En un temps bref, il permet de recourir à la capacité de financement du secteur privé pour mettre en place des programmes de travaux démarrant rapidement, sans appel aux budgets publics. L'État peut ainsi, suivant ses priorités, financer la relance de l'économie sans toutefois déséquilibrer les comptes publics.

Les « Paquets verts », mis en place en 2009, en sont un exemple remarquable. En huit mois, l'État a demandé aux sociétés concessionnaires de bâtir un programme « d'aménagements verts » ; après une négociation menée en parallèle, deux groupes ont finalement pu conclure un accord avec l'État pour un montant d'investissements de plus d'un milliard d'euros, financé par les sociétés en échange de l'allongement d'un an des concessions.

Ce programme exceptionnel a été complété par des engagements d'investissements de même nature, pris dans le cadre de contrats de plans, et financés par des augmentations tarifaires.

Le contenu de ce programme, qui reflète la montée en puissance des préoccupations environnementales, a conduit à renforcer les exigences dans ce domaine pour les nouvelles autoroutes. Celles construites avant les années 1990 ne répondaient pas au même niveau d'insertion environnementale. C'est pour réduire cet écart et appliquer les normes actuelles aux sections du réseau les plus anciennes que les sociétés d'autoroutes ont proposé et mis en œuvre le programme d'investissements du « Paquet vert » et ceux inclus dans les contrats de plan.

Au terme de trois années de travaux, menés de front avec les opérations courantes de développement et d'entretien de leurs réseaux, les sociétés d'autoroutes peuvent s'enorgueillir des résultats obtenus dans le respect des engagements pris vis-à-vis de l'État concédant.



PLUS DE
1 MILLIARD
D'EUROS INVESTIS
EN 3 ANS

La protection de la ressource en eau

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'eau (1992), les rejets en eau des autoroutes sont traités afin de préserver les zones de captage d'eau potable, les rivières et les cours d'eau qui pourraient être impactés. Les sections d'autoroutes les plus anciennes ne disposent pas d'équipements de collecte et de traitement destinés à prévenir les pollutions de la ressource en eau, notamment d'origine accidentelle.

Pour y remédier, les sociétés d'autoroutes ont construit ou réaménagé des ouvrages hydrauliques et des dispositifs de traitement des rejets d'eaux adaptés aux spécificités de chaque zone.

Les objectifs

- Traiter les eaux polluées par la circulation et les déversements accidentels (particules et métaux lourds issus des équipements pneumatiques et des gaz d'échappement, fuites de carburant ou de liquides transportés) ou par l'exploitation des aires de repos et de services (épuration des eaux usées).
- Assurer la continuité des milieux aquatiques traversés et leur biodiversité.
- Prévenir les risques d'inondation.

↓ 277 SITES AMÉNAGÉS



La protection des riverains contre le bruit

Le bruit est la nuisance perçue comme la plus gênante par les riverains des autoroutes. Les sociétés d'autoroutes mettent en place, sur des centaines de kilomètres du réseau, des écrans antibruit, des enrobés phoniques et des mesures d'isolation des logements.

La réglementation européenne (Directive du 25 juin 2002) a introduit de nouveaux indicateurs pour la définition des Points Noirs Bruit (PNB) ayant pour effet d'augmenter les zones à protéger et le nombre d'ayants droit. Les exigences en matière de protection contre le bruit ont évolué en abaissant le seuil nocturne de 65 à 62 dB et en remplaçant le seuil diurne par une moyenne pondérée en fonction des moments de la journée.

Les programmes d'investissements des sociétés d'autoroutes en matière de protection contre le bruit permettent de répondre à ces nouvelles exigences, y compris sur les sections les plus anciennes et intègrent, pour certaines, par anticipation, les zones qui seront concernées d'ici la fin de la concession.

Les travaux engagés

- Protection à la source de groupes d'habitations par la réalisation d'écrans antibruit (écrans réfléchissants ou absorbants, merlons végétalisés, etc.) ou la pose sur la chaussée de revêtements acoustiques.
- Protection logement par logement, en agissant sur les façades de chaque habitation.

↓ 880 HABITATIONS TRAITÉES

↓ 271 KM DE REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES ACOUSTIQUE



La préservation de la biodiversité



Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la nécessité de préserver les continuités écologiques sur l'ensemble du territoire et de valoriser les trames verte (espaces naturels) et bleue (milieu aquatiques, zones humides).

Si les infrastructures de transport en général et les autoroutes en particulier, peuvent fragmenter les territoires qu'elles traversent, les dépendances vertes des autoroutes constituent bien souvent un milieu original, paradoxalement préservé des influences humaines et propice au développement d'une biodiversité riche et représentative des milieux naturels des régions traversées.

Les sociétés d'autoroutes ont depuis de longues années contribué à la préservation de ces espaces par une gestion responsable des abords : fauchage raisonné, débroussaillage mécanique de préférence à l'usage de produits phytosanitaires, réaménagement de talus, réduction de l'irrigation par l'utilisation de paillage, etc.

Les investissements verts des sociétés d'autoroutes ont notamment été consacrés à un recensement des espèces présentant un intérêt patrimonial. Ces études environnementales ont été conduites en collaboration avec des experts, des associations de protection de la nature, des conservatoires nationaux botaniques, etc.

Les objectifs

- Améliorer la connaissance par des audits/études.
- Restaurer les continuités écologiques.
- Valoriser des sites d'intérêt écologique.

Les travaux engagés

- Création de passages pour grande et petite faunes.
- Aménagements pour préserver des espèces protégées.
- Création et réaménagement d'espaces paysagers.

42 MILLIONS
D'EUROS POUR
PRÉSERVER LA
BIODIVERSITÉ

L'éco-rénovation des aires

Le réseau autoroutier compte 362 aires de services et 624 aires de repos qui sont autant d'espaces privilégiés d'accueil des automobilistes. Leur qualité et le plaisir qu'ils y trouvent pour effectuer des pauses régulières constituent un atout important en matière de sécurité routière.

Les programmes verts déployés par les sociétés d'autoroutes sur les aires de repos les plus anciennes de leur réseau visaient à les mettre aux plus hauts standards environnementaux en procédant à des opérations très importantes de rénovation et de requalification environnementale. Ces travaux d'éco-rénovation vont de pair avec la réalisation d'aménagements pour personnes handicapées et avec l'amélioration du niveau de service (installations de nouveaux sanitaires automatiques, renouvellement du mobilier des espaces détente, etc.).

50%
DES AIRES
RÉNOVÉES

Les objectifs

- Faciliter l'accès des installations aux personnes à mobilité réduite.
- Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations.
- Moderniser les installations sanitaires.
- Créer des points de sensibilisation au respect de l'environnement.

Les travaux engagés

- Installations de stations de collecte sélective des déchets.
- Installations de systèmes de traitement des eaux usées.
- Abaissement des trottoirs.
- Création de cheminements lumineux.
- Création de places Poids Lourds.
- Éclairage basse consommation.

Certaines aires ont fait l'objet d'une requalification environnementale encore plus poussée et sont devenues des outils de valorisation de la biodiversité et des paysages locaux.



La réduction des émissions de CO₂

↓ 1 271
PLACES DE
COVOITURAGE

La réduction des émissions de CO₂ par les véhicules qui empruntent leur réseau est un volet important des investissements verts des sociétés d'autoroutes. Elles y ont consacré des moyens conséquents et ont mis en place des propositions innovantes en lien avec les aspirations et les usages nouveaux en matière de mobilité.

Depuis de nombreuses années les sociétés d'autoroutes ont déployé sur leur réseau des équipements et des procédures de gestion du trafic qui améliorent la fluidité du trafic et contribuent à la réduction de la congestion et des émissions de CO₂. L'information sur les temps de parcours ou les mesures de régulation des vitesses en cas de congestion ont fait la preuve de leur efficacité et recueillent l'assentiment des automobilistes. Ces équipements de gestion dynamique du trafic ont été déployés sur les sections les plus anciennes et les plus circulées du réseau.

Le déploiement du télépéage sans arrêt et la création d'aires permettant le covoiturage constituent les propositions les plus récentes en matière de réduction des émissions de CO₂.

↓ 704 KM
DE GESTION
DYNAMIQUE
DU TRAFIC



Le passage au télépéage sans arrêt apporte une fluidité et un gain de temps aux clients et des bénéfices environnementaux certains grâce à la réduction de consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre. Les bénéfices pour l'environnement sont encore plus importants lorsque l'on considère la circulation des Poids Lourds qui économisent du carburant à chaque passage.

La pratique du covoiturage, qui consiste à partager son véhicule avec d'autres passagers pour effectuer un trajet commun, trouve désormais des conditions optimales sur les autoroutes où des aires ont été aménagées dans le cadre des programmes verts des sociétés d'autoroutes.

Les objectifs

- Fluidifier et réguler le trafic.
- Encourager les nouveaux modes de mobilité.
- Participer à la lutte contre le changement climatique.

Les travaux engagés

- Création de voies de télépéage sans arrêt.
- Création de places de covoiturage.
- Déploiement d'équipements de gestion dynamique du trafic (information temps de parcours, vidéo surveillance, panneaux lumineux en entrée d'autoroute, etc.).



↓ 387 VOIES
t 30

Les engagements verts en quelques chiffres (2010/2013)

↓ **2 205**
CHANTIERS
SUR 3 ANS

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU	277 sites aménagés
LIMITER LA NUISANCE SONORE	24 km d'écrans acoustiques 880 habitations traitées 271 km de revêtement de chaussées acoustique
PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	5 écoponts 20 000 végétaux plantés, dont 10 000 arbres
S'ENGAGER DANS L'ÉCO-RÉNOVATION	445 aires rénovées
RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO ₂	1 271 places dédiées au covoiturage 387 voies télépéage sans arrêt
TOTAL DES MONTANTS INVESTIS	1 168 M€

...Et demain

Les sociétés d'autoroutes proposent, en s'appuyant sur le modèle de la concession, de contribuer encore à l'amélioration de la mobilité et du réseau d'infrastructures de transport.

↓ **EN LANÇANT UN PROGRAMME DE TRAVAUX NÉCESSAIRES ET URGENTS D'UN MONTANT DE 3,7 MILLIARDS D'EUROS CONTRIBUANT À LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET CONCERNANT :**

- La requalification environnementale des sections d'autoroutes les plus anciennes dans la continuité des actions déjà engagées dans le cadre des engagements verts (2010-2013).
- Des élargissements ou des investissements complémentaires non prévus dans les concessions actuelles.
- L'intégration aux concessions existantes de sections non concédées et d'extensions limitées du réseau permettant une mise aux normes et un achèvement du maillage.

↓ **EN DÉVELOPPANT DES NOUVELLES SOLUTIONS VISANT À AUGMENTER L'OFFRE DE MOBILITÉ PÉRIURBAINE :**

- La promotion de l'usage collectif des infrastructures routières (covoiturage, autocars express, etc.).
- La création de « voies à haute capacité » intégrant de nouveaux services adaptés à ces usages.

LES MEMBRES DE L'ASFA

Membres concessionnaires

ADELAC

ALBEA

ALICORNE

A'LIÉNOR

ALIS

ATLANDES

ATMB

Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc

CEVM

Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau

CCI DU HAVRE

Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre

Groupe APRR

APRR – AREA

Groupe SANEF

SANEF – SAPN

SFTRF

Société Française du Tunnel Routier du Fréjus

SMTPC

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

VINCI Autoroutes

ARCOUR – ASF – ESCOTA – COFIROUTE

Membres exploitants

EGIS EXPLOITATION AQUITAINE – A63

EGIS ROAD OPERATION – A88

ROUTALIS – A28

SE A14 – A14



3, rue Edmond Valentin – 75007 Paris

Téléphone : +(33)1 49 55 33 00 – Fax : +(33)1 49 55 33 91 – www.autoroutes.fr – E-mail : asfa@autoroutes.fr